



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations des Deux-
Sèvres**

Service Environnement Biologique
30, rue de l'Hôtel de Ville
CS58434
79024 Niort

Niort, le 23/12/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 17/12/2024

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

SAS LAITERIE TERRE DE SEVRE

76 Place de l'église
79410 Échiré

Références : 2024-03676
Code AIOT : 0057900321

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 17/12/2024 dans l'établissement SAS LAITERIE TERRE DE SEVRE implanté 76 Place de l'église 79410 Échiré. L'inspection a été annoncée le 16/12/2024. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Le samedi 14 décembre 2024, un déversement d'environ 2000l de crème de lait dans un bras de la Sèvre Niortaise a été constaté. Il fait suite à un défaut de l'électrovanne du commutateur sur le dispositif de vapeur servant à vider les citernes de crème.

Gestion de post accident

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SAS LAITERIE TERRE DE SEVRE
- 76 Place de l'église 79410 Échiré
- Code AIOT : 0057900321
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Établissement bénéficiant d'un arrêté préfectoral n° 5787 en date du 11 juillet 2016 relatif à l'autorisation d'exploiter une activité de transformation de lait

Contexte de l'inspection :

- Accident

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Confinement des eaux incendie – dimensionnement	Arrêté Ministériel du 24/04/2017, article 19	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'incident du 14 décembre a été géré au mieux et a enclenché une réflexion sur la mise en sécurité du site.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Confinement des eaux incendie – dimensionnement

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 24/04/2017, article 19
Thème(s) : Risques accidentels, Confinement des eaux incendie
Prescription contrôlée : Toutes mesures sont prises pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées lors d'un incendie ou les fuites accidentelles de lait et produits laitiers liquides, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel. Ce confinement peut être réalisé par des dispositifs internes ou externes aux bâtiments. Les dispositifs internes sont interdits lorsque des matières dangereuses sont stockées.
Constats : L'usine est construite sur un vide sanitaire qui peut servir de rétention en cas d'accident ou d'incendie. Les eaux contaminées ainsi canalisées seront ensuite éliminées par une société spécialisée. Ce vide sanitaire est en mesure de contenir un volume de 275m ³ alors que l'instruction technique D9A prend en compte un besoin en confinement de 259m ³ . Suite à l'inspection de juillet 2024, des travaux ont été engagés et notamment la mise en place un débourbeur séparateur de graisse ainsi qu'un poste de relevage pour le vide sanitaire. Suite à l'accident du 14 décembre 2024, un pompier prévisionniste est venu sur site (20/12/2024) à la demande de l'exploitant. Il a été convenu la mise en place d'une guillotine au niveau de la sortie des eaux pluviales et d'un batardeau au niveau du local du puits de forage de la source afin d'éviter les contaminations en eaux usées en cas d'incendie ou de déversement accidentel de produits. Le pompier a aussi validé le merlon en terre que l'exploitant avait commencé le jour du déversement de crème dans le milieu. Ce merlon sera végétalisé afin de l'encre au sol.
Type de suites proposées : Sans suite

